

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Nº 25 T083

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE: 8.3 Voirie

OBJET: Travaux d'ITV et de curage du réseau EU (travaux sans tranchée). Travaux en route barrée sur l'avenue Ruinat avec terre-plein central Avenue Marius Ruinat / Chemin du Bolmon / Rue Francis Garnier HORS SECTEUR PNRQAD A compter du 10/03/2025 jusqu'au 28/03/2025

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants.

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **REHACANA SUD EST** – **impasse des Galets** – **13160 CHATEAURENARD** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 0 5 MARS 2025

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

257083



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du

0 5 MARS 2025

| LOCALISATION DE LA DEMIANDE | |
|--|--|
| Avenue Marius Ruinat / Chemin du Bolmon / Rue Francis Garnier | |
| PROPRIETAIRE DE LA VOIE | |
| X METROPOLE | DEPARTEMENTALE |
| COMMUNALE | PRIVEE |
| LE PETITIONNAIREREHACANA Sud Est | |
| Adresse Impasse des Galets 13160 Chateaurenard | |
| Tél./FAX 07 60 38 81 37 | Mail blaval@rehacana.fr |
| POUR LE COMPTE DE | |
| DE LA METROPOLE | |
| DATES ET DUREE DES TRAVAUX | |
| du 10/03/2025 au 28/03/2025 | Durée des travaux: 9 nuits |
| NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE | |
| Travaux d'ITV et de curage du réseau EU (travaux sans tranchée) | |
| Travaux en route barrée sur l'Avenue Ruinat avec terre-plein central | |
| Ouverture de tranchées conformémént au Règleme | |
| Oui x Non | DAET |
| Longueur Tranchées | x TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h |
| Voirie moins de 3 ans | x STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux |
| x 30 KM/h | x ALTERNAT MANUEL SI BESOIN |
| x DANGER | ALTERNAT TRICOLORE si besoin |
| x CHAUSSEE RETRECIE | X ROUTE BARREE AVEC DEVIATION Voir plan de circulation ou délestage |
| x TRAVAUX 1/2 chaussée | x Passage VL et PL |
| x CONES DE SIGNALISATION | × PROTECTION DES PIETONS |
| x BALISAGE DU CHANTIER | INSTALLATION NACELLE |
| | |
| AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques | |

